



**1206314302**

<b>DATE DEPOT</b>	<b>2012-07-09</b>
<b>NUMERO DE DEPOT</b>	<b>2012R063058</b>
<b>N° GESTION</b>	<b>2003B19367</b>
<b>N° SIREN</b>	<b>399243922</b>
<b>DENOMINATION</b>	<b>HOROQUARTZ</b>
<b>ADRESSE</b>	<b>TOUR C I T - 3 rue de l arrivée 75015 PARIS</b>
<b>DATE D'ACTE</b>	<b>2012/05/24</b>
<b>TYPE D'ACTE</b>	<b>PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</b>
<b>NATURE D'ACTE</b>	<b>CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)</b>

03 B19367

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**HOROQUARTZ**

**Société Anonyme au capital de 20 000 000 euros**

**Siège Social PARIS (75015)  
3, Rue de l'Arrivée – Tour C I T**

**RCS PARIS 399 243 922**

BOC

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2012**

Le 24 mai 2012 à 9 heures au siège social les actionnaires de la société HOROQUARTZ Société Anonyme au capital de 20 000 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire

La convocation a été faite par lettre recommandée du 7 mai 2012 adressée à chaque actionnaire

Aucune demande de formule de vote par correspondance ou de procuration n'a été reçue ou déposée au siège social dans les délais légaux

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration

– Monsieur Bert PEIRSMAN

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction

– Monsieur Hidekazu YAMAGA

– M —

Le Bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire

– Monsieur Jean-François BIENVENU

Le cabinet Horwath Audit France commissaire aux comptes est absent et excusé.

Le bureau constate qu'aucun actionnaire n'a voté par correspondance

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les actionnaires présents, ou représentés possèdent 392 301 actions sur les 393 183 actions formant le capital et ayant droit de vote sur toutes questions figurant à l'ordre du jour

L'Assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires

- un exemplaire des Statuts de la société
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire avec l'avis de réception
- une copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés
- les formulaires de vote par correspondance

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée

- le rapport du Conseil d'Administration
- le texte des projets de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le président rappelle que les documents et renseignements visés aux articles L 225 115 et R 225 83 du Code de Commerce et qu'il énumère ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion et la liste des actionnaires

A la demande du Président l'Assemblée lui donne acte de ces déclarations

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Situation du mandat d'un administrateur
- Formalités de publicité

Le Président donne ensuite lecture du rapport établi par le Conseil d'Administration

Le Président constate ensuite qu'aucun actionnaire n'a usé de la faculté de poser des questions écrites qui lui est réservée par l'article L 225 108 du Code de Commerce

Enfin la discussion est ouverte

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour

#### PREMIERE RESOLUTION – REMPLACEMENT D UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration décide de mettre fin à compter de ce jour aux fonctions d'administrateur de Monsieur Hubert Gouillet de Rugy et de nommer en remplacement pour la durée du mandat d'administrateur de ce dernier restant à courir soit jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tenue dans l'année 2013 et ce à compter de ce jour

Monsieur Hervé COURTAIGNE  
Ne le 19 février 1952 à BIN EL OUIDANE (Maroc)  
De nationalité française  
Demeurant Rua dos Duques de Bragança 1 – 1200 182 LISBONNE  
(Portugal)

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité.*

#### DEUXIEME RESOLUTION – FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité.*

2013

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

Et le présent procès verbal a été signé par les membres de Bureau

LES SCRUTATEURS

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE